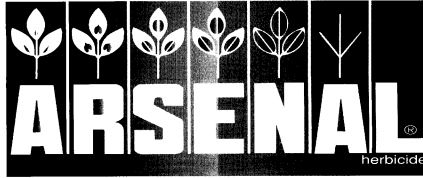


2022-0975
2022-03-04

GRUPE	2	HERBICIDE
-------	---	-----------



Herbicide

Contient de l'imazapyr

SOLUTION

COMMERCIAL

GARANTIE : Imazapyr, présent sous forme de sel d'isopropylamine 240 g/L

NO. D'HOMOLOGATION 23713 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

EN CAS D'URGENCE DU À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER,
TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 0,1 L à 1 000 L

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifce A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

ARSENAL est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

2022-0975
2022-03-04

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques lors de l'usage de l'herbicide ARSENAL. Porter une chemise à manches longues et un pantalon lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.

Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation.

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

Éviter de contaminer les nappes d'eau ou d'appliquer à des endroits non spécifiés sur l'étiquette.

Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver à part avant de les porter de nouveau.

Ne pas entrer ou laisser entrer des gens dans les zones traitées avant que le produit pulvérisé ne soit sec.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux aquatiques et terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans l'eau souterraine. L'utilisation d'herbicide ARSENAL dans des endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination de l'eau souterraine.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le

2022-0975

2022-03-04

bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2022-0975
2022-03-04

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

NE PAS contaminer l'eau, les aliments pour humains, les semences ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Bien refermer les contenants afin d'éviter les déversements et la contamination.

Entreposer à une température supérieure à -12°C.

L'herbicide ARSENAL ne devrait pas être mélangé ou entreposé dans des contenants d'acier non doublés (sauf l'acier inoxydable) ou des réservoirs de pulvérisateur.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2022-0975
2022-03-04

2022-0975
2022-03-04

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide ARSENAL est appliqué comme traitement de pulvérisation pour une suppression tout au long de la saison de la plupart des graminées annuelles et vivaces et les mauvaises herbes à feuilles larges sur les territoires non cultivés.

L'herbicide ARSENAL doit être appliqué en postlevée sur les mauvaises herbes. Pour une activité maximale, les mauvaises herbes devraient être en pleine croissance au moment du traitement de postlevée.

L'herbicide ARSENAL est rapidement absorbé par le feuillage et les racines et est véhiculée à travers la plante. Les plantes traitées cessent de croître peu de temps après l'application. La chlorose apparaît en premier sur les nouvelles feuilles et la nécrose se répand à partir de ce point. Sur les plantes vivaces, l'herbicide est véhiculé à travers les organes du stockage souterrain et les tiges, empêchant ainsi la repousse. La chlorose et la nécrose du tissu ne seront pas apparentes sur quelques espèces végétales avant deux semaines suivant l'application. La destruction complète des plantes peut prendre quelques semaines avant de se produire.

MISE EN GARDE - Pour traitement au sol seulement

NE PAS utiliser sur les cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale. ATTENTION : NE PAS faire paître aux endroits traités ou couper pour le foin; les études ne sont pas suffisantes pour supporter un tel usage.

NE PAS appliquer aux endroits où l'eau de ruissellement peut s'écouler sur les terres agricoles, car des dommages aux cultures pourraient en résulter. Éviter que ce produit vienne en contact avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences.

Tenir l'herbicide ARSENAL loin des endroits où les racines d'arbres peuvent s'étendre jusqu'à la zone traitée ou des endroits où les agents chimiques peuvent se lessiver ou venir en contact avec les racines (maintenir une distance d'au moins deux fois la distance du tronc de l'arbre jusqu'à la ligne des racines).

NE PAS appliquer sur les pelouses, les trottoirs, les entrées de cours, les terrains de tennis ou tout autre endroit semblable. Empêcher la dérive de la pulvérisation d'atteindre les plantes désirables.

Procéder à un nettoyage minutieux de l'équipement de pulvérisation afin d'éliminer toutes traces possibles de l'herbicide ARSENAL, immédiatement après l'application. Laver à grande eau le réservoir, la pompe, les tuyaux souples et la rampe à plusieurs reprises après avoir enlever les buses interchangeables et les filtres métalliques (nettoyer ces pièces séparément). Drainer et laver

2022-0975
2022-03-04

cet équipement à grande eau, loin des arbres et des plantes désirables. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de cet équipement.

LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

L'herbicide ARSENAL assurera une suppression tout au long de la saison de la plupart des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges, annuelles et vivaces, y compris les espèces suivantes :

Les mauvaises herbes annuelles

Lupuline
Potentille de Norvège
Vergerette spp.
Séneçon (vulgaire)
Ortie royale ¹
Kochia à balais ¹
Chénopode blanc ¹
Moutarde spp. ¹
Amarante spp. ¹
Matricaire odorante
Herbe à poux spp.
Soude roulante ¹
Tabouret des champs
Laiteron potager ¹
Renouée liseron ¹

Les graminées annuelles nuisibles

Pâturin (annuel)
Vulpin spp. ¹
Panic capillaire établi

Les mauvaises herbes vivaces/bisannuelles (b)

Silène enflé	Plantain ssp.
Chardon vulgaire (b)	Herbe à puce
Bardane (b)	Petite oseille
Chardon des champs ¹	Linaire vulgaire
Potentille (dressée)	Vesce jargeau
Trèfle ssp.	Carotte sauvage (b)
Pissenlit	Vigne sauvage
Dompte-venin de Russie	Fraise des bois
Liseron des champs	Verge d'or
Salsifis majeur (b)	Céraiste vulgaire
Euphorbe ésule	
Asclépiade	
Molène (b)	
Marguerite blanche	

Les graminées vivaces/carex

Graminée de brome
Pâturin comprimé
Fétuque ssp.
Chiendent
Souchet comestible

Espèces ligneuses

Érable
Peuplier
Framboise
Rosier aciculaire

¹ Le mélange en réservoir avec BANVEL VM ou le glyphosate (sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel diammonium ou de sel diméthylamine, homologué pour usage sur les terres non agricoles) est recommandé pour supprimer les biotypes de cette mauvaise herbe potentiellement tolérants au Groupe 2 (consulter la section Mélanges en réservoir de cette étiquette pour plus de détails).

2022-0975
2022-03-04

MODE D'EMPLOI

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

Pour l'application sur des emprises, aucune zone tampon n'est requise pour protéger les milieux terrestres vulnérables. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible qui réduit au minimum la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (p.ex. la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (p.ex. pulvérisation de grosses gouttelettes, réduction au minimum de la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des milieux aquatiques sensibles.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons

Aucune zone tampon n'est requise en cas d'utilisation des méthodes ou équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière sous le vent la plus proche de ce point dans les habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les pâturages, les zones riveraines et les terres arbustives), les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des ruisseaux, des réservoirs et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

Méthode d'application	Utilisation	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection d'un:	
		habitat aquatique	habitat terrestre
Pulvérisateur agricole*	Zones non agricoles et non pâturés et préparation de terrain forestier	1	20**

* Dans le cas de la pulvérisation, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur (rideau, écran protecteur) et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

** Une zone tampon pour la protection des habitats terrestres n'est pas requise pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de chemin de fer, les emprises de chemin de fer et hydroélectriques, les servitudes d'utilité et les routes).

2022-0975
2022-03-04

Lorsqu'on emploie un mélange en réservoir, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

ZONES NON CULTIVÉES

Sites d'application

Un traitement de postlevée de l'herbicide ARSENAL peut être utilisé pour supprimer la plupart des graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces sur les zones non agricoles ou non pâturées : les sites industriels, les lests de chemin de fer, les traitements localisés pour les emprises pour les chemins de fer et de l'hydro et les stations associées aux tracés de pipe-line incluant les emplacements de puits, les stations de batterie, les stations de compression ou de soupape. L'herbicide ARSENAL peut être appliqué seul ou mélangé en réservoir avec l'herbicide BANVEL VM ou le glyphosate (sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel diammonium ou de sel diméthylamine, homologué pour usage sur les terres non agricoles).

Taux

Appliquer 3,0 litres de l'herbicide ARSENAL par hectare. Pour les petites superficies, appliquer 30 mL par 100 m². (Consulter le tableau pour des exemples.)

Litres d'eau	Quantité d'herbicide ARSENAL	Superficie couverte
1	30 mL	100 m ²
5	150 mL	500 m ²
10	300 mL	1,000 m ²
20	600 mL	2,000 m ²
50	1,5 litres	5,000 m ²

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Dans les zones non cultivées et non pâturées, l'ajout de l'herbicide BANVEL VM ou le glyphosate (sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel diammonium ou de sel diméthylamine, homologué pour usage sur les terres non agricoles) à l'herbicide ARSENAL supprimera ces mauvaises herbes retrouvées sur l'étiquette de l'herbicide ARSENAL, incluant les biotypes possiblement tolérants au Groupe 2 et permettra aussi d'élargir la liste des mauvaises herbes supprimées pour inclure celles retrouvées sur l'étiquette du produit d'association. Utilisez seulement les produits à base de glyphosate homologués pour des usages sur des terrains non agricoles.

Pour une activité maximale, appliquez les mélanges en réservoir lorsque les mauvaises herbes sont petites et en croissance active. Consultez l'étiquette du produit d'association en réservoir pour plus de renseignements sur les précautions, les mauvaises herbes additionnelles supprimées, les restrictions et le mode d'emploi.

2022-0975
2022-03-04

Herbicide et taux	Produit d'association en réservoir	Taux par hectare
Herbicide ARSENAL 3,0 L/ha	Glyphosate (sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel diammonium ou de sel diméthylamine, homologué pour usage sur les terres non agricoles)	810 – 4320 g e.a. ¹
	Herbicide BANVEL VM	2,1 – 4,6 L

¹ Pour la suppression des graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuille large annuelles et vivaces à une dose de 810 - 4320 g e.a./ha est équivalent à 1,5 - 8 L/ha de l'herbicide liquide Roundup Transorb HC (540 g e.a./L) ou 1,69 à 9 L/ha de la solution herbicide Vantage Plus Max II (480 g e.a./L). D'autres formulations de glyphosate peuvent nécessiter une conversion de la dose en fonction de la concentration de la matière active.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Mélanger la quantité appropriée de l'herbicide ARSENAL à l'eau dans le réservoir du pulvérisateur en faisant fonctionner l'agitation. Si nécessaire, ajoutez la quantité appropriée du produit d'association en réservoir.

Un agent réducteur de mousse peut être ajouté à la dose recommandée sur l'étiquette, en cas de besoin.

ÉQUIPEMENT

L'équipement de pulvérisation à haut volume : les lances de haute pression ainsi que l'équipement de pulvérisation à haut volume pour traitement dirigé

Pour les meilleurs résultats, faire l'application de l'herbicide ARSENAL employé seul ou en association avec l'herbicide BANVEL VM ou le glyphosate (sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel diammonium ou de sel diméthylamine, homologué pour usage sur les terres non agricoles) en utilisant le moins d'eau possible pour obtenir une couverture uniforme du feuillage. L'usage d'un volume excessif de pulvérisation pourrait causer un écoulement sur le feuillage des plantes et pourrait réduire la performance. Traiter de façon uniforme avec un équipement au sol convenablement calibré avec 100-550 litres d'eau par hectare et une pression de pulvérisation de 175 kPa-425 kPa.

Si les volumes de pulvérisation sont plus de 550 litres par hectare, un agent tensioactif non-ionique additionnel doit être ajouté à un taux de 1 litre/400 litres de solution à pulvériser, afin de fournir un mouillage et/ou une action par contact optimum. Un agent réducteur de mousse peut être ajouté à la dose recommandée sur l'étiquette, en cas de besoin.

Rampe : buses sur rampe, sur collecteur et buses à projection excentrée

Mélanger la quantité recommandée de l'herbicide ARSENAL employé seul ou en association avec l'herbicide BANVEL VM ou le glyphosate (sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel diammonium ou de sel diméthylamine, homologué pour usage sur les terres non agricoles) dans 100 à 550 litres par hectare dans le réservoir du pulvérisateur, en faisant fonctionner l'agitateur.

2022-0975
2022-03-04

Un agent réducteur de mousse peut être ajouté à la dose recommandée sur l'étiquette, en cas de besoin.

Équipement manuel à bas volume

Les pulvérisateurs à dos et les pulvérisateurs sous pression du genre à pompe, ainsi que le nébulisateur à dos utilisés pour traitement dirigé sur les feuillages des mauvaises herbes.

PRÉPARATION D'UN SITE FORESTIER

Site d'application

L'herbicide ARSENAL peut être utilisé pour une application directe, localisée ou en bande en vue de la préparation d'un site pour la plantation de jeunes plantes d'épinette blanche ou de pin lodgepole dans la région de la forêt boréale seulement.

Les effets de l'herbicide ARSENAL sont lents à se manifester sur les plantes cibles. L'efficacité maximale du produit devient apparente plus d'une saison complète de croissance après le traitement. L'herbicide ARSENAL devrait être appliqué au moins (6) mois avant la plantation de jeunes plantes d'épinette blanche ou de pin lodgepole car des dommages pourraient survenir.

Délai de sécurité après le traitement: NE PAS pénétrer dans la zone traitée moins de 12 heures après traitement.

Consulter les autorités locales en matière de pesticides concernant les permis pouvant être requis.

Espèces supprimées

Tremble et calamagrostide du Canada.

Dose et équipement

Lors de l'application par pulvérisation directe ou localisée avec un équipement manuel à faible volume, mélanger soigneusement une solution de l'herbicide ARSENAL concentrée à 2,5 % dans l'eau. Traiter jusqu'à la moitié (1/2) de la superficie totale du site en préparation en pulvérisant par zones ou bandes pour créer les sites de plantation. De façon égale, appliquer 8 mL de bouillie par mètre carré de zone traitée.

Lors des traitements localisés ou par bandes faits à l'aide d'un équipement d'application terrestre, appliquer 2,08 L de l'herbicide ARSENAL dans 75 à 100 L de bouillie par hectare traité. L'équipement devrait être conçu pour faire un traitement localisé ou en bande sur pas plus de la moitié (1/2) de l'unité d'application (ouverture d'un bloc de coupe).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide, ARSENAL est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide ARSENAL et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population de mauvaise herbe si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à

2022-0975

2022-03-04

des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

2022-0975
2022-03-04

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide ARSENAL ou les herbicides du même groupe 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes certifiés de la région pour obtenir des recommandations relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 ou le site Internet www.agsolutions.ca.

2022-0975
2022-03-04

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------



Herbicide

Contient de l'imazapyr

SOLUTION

COMMERCIAL

GARANTIE : Imazapyr, présent sous forme de sel d'isopropylamine 240 g/L

NO. D'HOMOLOGATION 23713 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

EN CAS D'URGENCE DU À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER,
TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 9,5 litres

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifrice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

ARSENAL est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

2022-0975
2022-03-04

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques lors de l'usage de l'herbicide ARSENAL. Porter une chemise à manches longues et un pantalon lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.

Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation.

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

Éviter de contaminer les nappes d'eau ou d'appliquer à des endroits non spécifiés sur l'étiquette.

Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver à part avant de les porter de nouveau.

NE PAS entrer ou laisser entrer des gens dans les zones traitées avant que le produit pulvérisé ne soit sec.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux aquatiques et terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans l'eau souterraine. L'utilisation d'herbicide ARSENAL dans des endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination de l'eau souterraine.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2022-0975
2022-03-04

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

NE PAS contaminer l'eau, les aliments pour humains, les semences ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Bien refermer les contenants afin d'éviter les déversements et la contamination.

Entreposer à une température supérieure à -12°C.

L'herbicide ARSENAL ne devrait pas être mélangé ou entreposé dans des contenants d'acier non doublés (sauf l'acier inoxydable) ou des réservoirs de pulvérisateur.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2022-0975
2022-03-04

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.